



## Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 343 - 24 novembre 2017

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Blog : <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

Facebook : [www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015](http://www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015)

---

### SOMMAIRE

- 1 - 2017 : Allons nous dire enfin stop aux violences contre les femmes ? - Appel collectif - Page 2
- 2 - Gouvernement Macron : Encore plus de galères et de misère pour les femmes ! Manifestations le 1<sup>er</sup> décembre - Femmes contre la précarité - Page 3
- 3 - Déclaration finale du Séminaire « Femmes, dettes et microcrédit » - Bamako du 15 au 19 novembre 2017 - Page 5
- 4 - ELA atteint un accord historique qui met fin à la grève des résidences, la plus longue de l'histoire de la Biscaye - [www.elaeus.fr](http://www.elaeus.fr) - Page 6
- 5 - Pétition : « Elles se prénommaient »... - Collectif de veille et de recensement des féminicides conjugaux en France - Page 7
- 6 - A l'occasion du 25 novembre, le HCE appelle à une mobilisation inédite contre les violences faites aux femmes - Page 8
- 7 - 25 novembre : Femmes solidaires propose la création d'un observatoire de la non-violence et du respect fille-garçon dans chaque établissement scolaire - Page 9
- 8 - Après #MeToo donnons-nous les moyens de #PlusJamais ! - Les Effronté-e-s - Page 10
- 8bis - Décès de Françoise Héritier - Communiqué Planning Familial - Page 10
- 9 - L'ethnologue et anthropologue Françoise Héritier est morte - Jean Birnbaum et Anne Chemin [lemonde.fr](http://lemonde.fr) - Page 10
- 10 - Relation sexuelle avec un mineur : « Le système français bénéficie largement aux agresseurs » - Paul Cussigh - « Coup de pouce-protection de l'enfance » - [lemonde.fr](http://lemonde.fr) - Page 12
- 11 - Contre la proposition de loi 307 sur la "garde" alternée - Collectif national Droits des Femmes
- 12 - Garde alternée systématique: les dangers du projet - Louise Fessard - Mediapart - Page 14
- 12 bis - Le conseil des prud'hommes de Paris reconnaît des faits de harcèlement sexuel à la gare du Nord - Le Monde - Francine Aizicovici - Page 18
- 13 - Pour ces raisons, nous demandons le retrait pur et simple de la proposition de loi N°307 Cher Nicolas Bedos, il y a une révolte des femmes, et vous faites partie de ceux qui ne veulent pas voir les choses bouger - Léa Domenach - Auteure, réalisatrice - Page 19
- 14 - Il y a urgence absolue à aider les personnes en situation de prostitution mais le gouvernement coupe les crédits - Communiqué commun - Page 21
- 15 - Journée mondiale de la vasectomie : où en est-on ? - Communiqué Planning Familial - Page 22
- 16 - Film et discussion : « Hors-jeu » de Jafar Panahi - LFID - 17 novembre - Page 23
- 17 - Film « La caravane des femmes franco-maliennes » - 25 novembre - Maison des Femmes de Paris, Gams, Mairie 20<sup>ème</sup> - Page 23
- 18 - Spectacle de Slam : « Toute fine » - Page 13

## MOBILISATION

1 - 2017 : Allons nous dire enfin stop aux violences contre les femmes ? - Appel collectif

Manifestation 25 novembre 2017 - Paris Ile de France  
13h place de la Mairie à Montreuil  
14h Place de la République à Paris jusqu'à Opéra

Et partout en France !

Le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences contre les femmes, arrive cette année dans une actualité brûlante. Deux semaines après que le viol d'une enfant de 11 ans ait été requalifié "d'atteinte sexuelle" par le parquet, des centaines de milliers de femmes victimes de harcèlement et d'agressions sexuelles se mobilisent pour dénoncer publiquement leurs agresseurs, connus ou non, avec les hashtags #BalanceTonPorc et #MoiAussi. Le mouvement est mondial.

Certains semblent découvrir le sujet et s'étonnent du nombre de victimes. Pourtant, les violences patriarcales contre les femmes ne sont pas des faits nouveaux. En France, les chiffres n'évoluent quasiment pas d'une année sur l'autre. En 2016, au moins 123 femmes ont été assassinées par leur conjoint ou ex. Chaque jour, 230 femmes adultes sont violées, et plus encore de filles mineures.

Les violences patriarcales prennent de très nombreuses formes : publicités sexistes et dégradantes, insultes, harcèlement dans la rue, cyberharcèlement, harcèlement sexuel au travail, lesbophobie, coups, agressions sexuelles, prostitution et traite, pornographie, mutilations sexuelles, mariages forcés, viols, violences conjugales, violences psychologiques, administratives et économiques, violences contre les femmes en situation de handicap, de vulnérabilité économique, femmes migrantes étrangères souvent victimes de double violence.

Ces violences sont universelles, et touchent toutes les femmes. Elles ont lieu partout dans le monde et sont le fait d'hommes de toutes origines, de tous milieux, de tous pays. Elles ne sont pas seulement le fait de "pauvres", "d'étrangers" ou d'hommes issus de "quartiers difficiles", comme on voudrait souvent nous le faire croire afin d'instrumentaliser la parole féministe à des fins racistes, ou pour stigmatiser les milieux populaires.

Malgré l'action des associations féministes et les témoignages de femmes victimes, la tolérance de la société face à ces violences reste très forte, et l'impunité des agresseurs reste la règle : 1% de violeurs seulement est condamné en France.

Il est temps que la société prenne la mesure des violences subies par les femmes du fait du système patriarcal et pour le maintenir. Arrêter les violences ne peut se faire sans un changement global des rapports entre les femmes et les hommes. Cela suppose une volonté de mener une politique publique contre les violences faites aux femmes, de grande ampleur. Cela exige un budget conséquent alloué au secrétariat d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes. Les subventions aux associations, qui remplissent des missions de service public, doivent être pérennisées et augmentées. Leurs emplois doivent pouvoir être conservés car elles pâtissent en premier lieu de la suppression des contrats aidés.

Nous demandons une loi-cadre contre les violences et le sexisme, qui inclut :

- L'application des lois existantes, le renforcement de l'arsenal juridique, la fin de l'impunité et la protection des victimes ;
- Dès le plus jeune âge la prévention et l'éducation à l'égalité, au respect et à la vie affective et sexuelle ;
- La formation des professionnel.les aux violences sexuelles et sexistes.

Le 25 novembre, femmes et hommes, manifestons pour enfin en finir avec les violences patriarcales contre les femmes !

Premier.es signataires : *Acort Groupe Femmes de Turquie, Adéquations, Alternative Libertaire, Amicale du Nid, APEL-Egalité, Assemblée des Femmes, Association Nationale des Études Féministes, les Chiennes de Garde, Clamart Citoyenne, Collectif 13 Droits des femmes, Collectif 20è/Tenon pour l'IVG, Collectif Féministe contre le Viol, Collectif Libertaire Anti-Sexiste, Collectif National pour les Droits des Femmes, Collectif pour le Respect de la Personne, Confédération Générale du Travail, Coordination Lesbienne en France, CQFD Fierté Lesbienne, Émancipation Tendance Intersyndicale, Ensemble !, Fédération Syndicale Unitaires, Fédération Nationale Solidarité Femmes, Féministes Insoumis.es, Femen, Femmes Égalité, Femmes libres sur Radio libertaire, Femmes migrantes debout, Femmes solidaires, Festival Femmes en résistance, Fédération Syndicale Unitaire, FIDH, Front social, Ligue des Droits de l'Homme, Ligue des Femmes Iraniennes pour la Démocratie, Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, Mad&Woman, Maison des Femmes de Paris, Maison des Femmes Thérèse Clerc à Montreuil, Marche Mondiale des Femmes Paris Ile-de-France, Mémoire traumatique et Victimologie, Mouvement de la Jeunesse Communiste de France, Mouvement du Nid, Mouvement du Nid Paris, NPA, Osez le féminisme !, Parti Communiste Français, Parti Communiste des Ouvriers de France, Planning Familial, Rajfire, Réseau Féministe Ruptures, SKB (Turquie), SOS Homophobie, SUD Santé Sociaux, Union Nationale des Étudiants de France, Union Syndicale Solidaires.*

**2 - Gouvernement Macron : Encore plus de galères et de misère pour les femmes !**  
**Manifestations le 1<sup>er</sup> décembre - Femmes contre la précarité**

Manifestation des chômeurs et des précaires

Samedi 1 décembre

Place de Stalingrad 14h

*Réduction drastique des contrats aidés : qui est impacté(e) ?* : Baisse des dotations aux collectivités territoriales, réduction de 120 000 fonctionnaires, non-renouvellement de 260 000 emplois aidés en 2017-2018. Les associations les plus touchées sont celles qui s'occupent des populations de quartiers défavorisés, 70 % des emplois aidés sont occupés par des femmes. Tout cela va faire exploser les chiffres du chômage et de la précarité.

*Ordonnances Macron du 22/09/2017 : quelles conséquences si elles sont adoptées ?* : Ces ordonnances auront des conséquences encore plus graves pour les femmes, déjà soumises aux contrats précaires, aux temps partiels et aux bas salaires... Elles vont en effet entraîner :

*Des facilités de licenciements accrues pour les employeurs*

- Un plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif ;
- Une explosion des CDD, du fait de leur réglementation par accord de branche
- Des possibilités de modifications unilatérales de clauses des contrats de travail par un employeur, l'imposition de clauses de mobilité, les salariés qui refusent étant licenciés sans recours possible ;
- Des licenciements sous prétexte de difficultés économiques de la société, dès que le chiffre d'affaires accuse la moindre baisse...

*Un affaiblissement des Institutions représentatives du personnel*

- Une concentration des IRP et une baisse de moyens ;
- Des possibilités de sanctions et de licenciements sans contrôle de la DIRECCTE, beaucoup de syndicalistes n'étant plus protégés ;
- Une disparition des CHSCT, instance essentielle pour la prévention des violences faites aux femmes dans le travail.

*Un renforcement des inégalités entre les femmes et les hommes*

L'article 3 vise à instaurer la primauté de la négociation d'entreprise ou d'établissement sur l'Accord de branche « hormis certains domaines limitativement énumérés ».

- Un Accord de branche pourrait prévoir que certaines stipulations seront ou non appliquées dans les petites entreprises qu'il couvre ;
- Les modalités de conclusion et de validation d'un Accord pourraient permettre de mettre à l'écart les organisations syndicales... ;

- L'égalité professionnelle femmes/hommes fait partie des questions pour lesquelles l'Accord de branche devrait prévaloir. Mais en réalité, la négociation en matière d'égalité professionnelle pourrait être vidée de contenu ;
- Les modalités, les contenus et la périodicité des négociations pourront être fixées par un accord d'entreprise et devenir à géométrie variable, par exemple tous les 4 ans ;
- Le contenu de la Base de données économiques et sociales (qui intègre des données comparatives entre femmes et hommes) resterait à la discrétion de l'employeur.

Réforme de l'assurance chômage : un désastre pour qui ?

6,7 millions de personnes sont inscrites à Pôle emploi, 8 millions sont en sous-emploi, avec les bénéficiaires du RSA.

- Contrairement à ce qu'affirment les médias et les politiques, le chômage n'a pas diminué. Seule la catégorie A (celle des chômeurs sans activité) est en diminution. Les catégories B et C - personnes qui travaillent avec une activité réduite - ont explosé et elles comprennent 55 % de femmes.
- 5 millions de salarié-es travaillent à temps partiel, dont 80 % de femmes et une moitié sont en temps partiel imposé.
- 42 % des chômeurs inscrits sont indemnisés avec une Allocation de retour à l'emploi - ARE - en moyenne de 950 euros. Les femmes sont moins souvent indemnisées et ont une allocation en moyenne inférieure de 25 % à celle des hommes. De nombreuses femmes seules ou en famille monoparentale se retrouvent avec une allocation de minima sociaux pour vivre. Beaucoup de femmes dont le conjoint travaille n'ont droit à aucune aide.

L'actuelle Convention d'assurance-chômage, mise en application au 1er octobre dernier

- Entraîne un nouvel abaissement des indemnités de chômage pour les catégories les plus précaires
- intérimaires, personnes en activité réduite, plus de 50 ans... - à cause d'une nouvelle méthode de calcul du Salaire journalier de référence et d'une réduction des durées d'indemnisation des seniors ;
- évite toute augmentation des cotisations sociales patronales et évite une sur-taxation des CDD ;
- prévoit d'augmenter encore les contrôles et les sanctions à l'égard des demandeurs d'emploi ;
- remet en cause le principe de solidarité entre catégories de salariés, et instaure une « double peine » pour les plus précaires, tenus pour responsables de la faiblesse de leurs durées de travail.

Tandis que les nombreuses exonérations de cotisations sociales pour les employeurs sont reconduites, récemment, les cotisations sociales salariales ont été supprimées et remplacées par une augmentation des taux de la CSG, qui affecte les retraités, les salariés et même les chômeurs !

Le gouvernement tente à présent d'engager une refonte complète de l'assurance chômage qui, tout en élargissant la population concernée aux indépendants ou aux démissionnaires, vise à détruire le régime fondé sur la solidarité et les cotisations sociales et à instaurer une allocation de base financée par l'impôt, probablement accompagnée d'un développement progressif d'un système d'assurances privées.

*Comment faire pour résister ?* : Des salariés ne se laissent pas faire ! Les luttes dans les entreprises contribuent à empêcher au quotidien la mise en application de ces textes iniques. A l'hôtel Intercontinental de Porte de Clichy, depuis le 19 octobre, suite à un changement de sous-traitant qui a remis en cause tous les acquis individuels et collectifs des salariés, chez McDo (Champs Elysées et autres) ou chez KFC, contre des passages en franchise qui entraînent une perte de 23 % sur les rémunérations des salariés, contre la répression antisyndicale...

Plusieurs entreprises ont été récemment condamnées en justice. Sur les questions du travail en soirée et le dimanche : victoires du Comité de liaison intersyndical du commerce de Paris. En matière de harcèlement et de discrimination pour raisons syndicales : condamnation de Monoprix le 15/12/2016 par la Cour d'appel de Versailles, dans un jugement favorable à deux ex-déléguées CGT et SUD harcelées et licenciées abusivement.

Plusieurs plaintes devant le Conseil d'Etat ont été déposées par un ensemble de syndicats - majoritairement de la CGT et du Front social - pour demander l'annulation des articles 3,8 et 15 des ordonnances, qui foulent au pied tous les droits syndicaux. Et le combat continue !

Pour une véritable autonomie financière des femmes, il nous faut :

*Une pérennisation des emplois aidés*

- Des centres d'hébergement pour les femmes en précarité et sans domicile
- L'abrogation des ordonnances et de toutes les lois de destruction du Code du travail
- Une attribution des allocations de minima sociaux à titre individuel
- Une réduction du temps de travail à 32 h sans perte de salaire
- Une indemnisation de toutes les formes de chômage au moins à hauteur du Smic.

Nous appelons toutes les associations de défense des droits des femmes à mobiliser largement le samedi 2 décembre.

## INTERNATIONAL

### 3 - Déclaration finale du Séminaire « Femmes, dettes et microcrédit » - Bamako du 15 au 19 novembre 2017

Nous, femmes du réseau CADTM Afrique, venues du Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Mali, Maroc, Niger, République démocratique du Congo, République du Congo, Sénégal, Togo, ainsi que d'Argentine, nous sommes réunies pour la 3<sup>e</sup> session de notre séminaire « Femmes, dettes et microcrédit » à Bamako au Mali, du 15 au 19 novembre 2017. En effet, depuis les années 1980, les institutions de microcrédit ont proliférée sur notre continent africain, ciblant tout particulièrement les femmes.

Alors que la crise mondiale du système capitaliste, économique, financière, sociale, énergétique, écologique et de civilisation, aggrave la misère et la précarité, le désengagement de l'État en matière d'action sociale (santé, éducation, eau, électricité, emploi, logement...) affecte l'ensemble des populations paupérisées et, en particulier de façon violente, les femmes.

Les Accords de partenariat économique (APE, ALE), l'endettement toujours grandissant, imposés à nos pays, plongent les populations dans le cercle infâme de l'austérité, du chômage, de la misère. Les paysan.nes se voient chassé.es de leurs terres par l'agrobusiness et les multinationales. Le pillage de nos ressources naturelles (forêts, minerais, hydrocarbures, eau, sols...) dévaste les paysages, désertifie et pollue nos territoires, y rendant la vie impossible. Mais parallèlement, alors que les marchandises et les capitaux bénéficient d'une quasi-totale liberté de circulation, les travailleur.ses et les populations civiles prises en otage par les guerres et les conflits provoqués par les multinationales, se voient empêché.es de rechercher la paix ou du travail dans d'autres pays que les leurs. Notre monde se hérisse de murs.

Les maigres acquis que nous avions obtenus après les «indépendances» sont remis en cause par les politiques d'austérité justifiées par la dette : compression de la Fonction publique et des budgets publics, privatisation et libéralisation des services publics, compression des salaires, licenciements et chômage structurel.

C'est dans ce contexte que le système du microcrédit vient nous promettre de nous délivrer de la pauvreté et d'émanciper les femmes. En réalité, c'est le contraire qui se passe : nous nous retrouvons dans une spirale de surendettement, à mettre sur pied des microprojets non viables qui, au lieu de nous sortir la tête de l'eau, nous enfonce davantage dans la pauvreté, le stress, l'humiliation, la violence. Nous sommes épuisées, nos familles et nos solidarités se disloquent, notre avenir est pris en otage.

Face à cette situation, nous ne voulons pas désespérer. D'autres solutions sont envisageables : subventions, prêts à taux zéro non clientélistes, tontines, projets coopératifs et autogérés, etc.

Nous nous battons pour qu'elles existent.

Nous exigeons parallèlement l'audit des institutions de microcrédit comme celui de la dette publique en vue de l'annulation des dettes illégitimes. Nous exigeons que toutes les femmes -et les hommes-victimes du microcrédit reçoivent des réparations pour les préjudices subis. Nous appelons à la reconstruction de services publics gratuits de qualité et à l'augmentation des budgets d'action sociale.

Regroupons-nous pour lutter contre le système de la dette publique et privée, contre les accords de libre-échange qui exploitent, humilient les femmes et les hommes ; pillent, détruisent la nature ; poussent les populations sur les routes de la migration et jettent des familles entières dans les rues, les contraignant à la mendicité, à la prostitution et au suicide.

Renforçons nos solidarités avec les populations affectées par le microcrédit, les politiques des Institutions financières et toutes les sangsues qui pompent nos richesses et nos énergies.

Tant que les femmes seront affectées par le système de la dette, de la finance et du microcrédit, nous continuerons la lutte.

#### **4 - ELA atteint un accord historique qui met fin à la grève des résidences, la plus longue de l'histoire de la Biscaye - [www.ela.eus.fr](http://www.ela.eus.fr)**

La convention reprendra les revendications des travailleuses : 35 heures hebdomadaires, une augmentation de salaire de plus de 140 euros mensuels et 100% du salaire en cas d'arrêt de travail pour cause d'accident ou de maladie professionnelle. Des représentantes de ELA ont souscrit un accord aujourd'hui, vendredi 27 octobre, avec les trois patronales du secteur (Gesca, Lares et Elbe) un accord qui met fin à la grève que les travailleuses des résidences de Biscaye maintenaient depuis plus de deux ans. Après la signature de l'accord au Conseil des Relations Professionnelles et au vu de la position favorable des déléguées dans les assemblées des derniers jours, les travailleuses ont décidé de mettre fin à la grève.

Communiqué des travailleuses :

ELA tient avant tout à féliciter les travailleuses des résidences qui ont été un exemple de lutte tout au long d'un conflit dur et difficile. Notre fermeté et nos convictions ont permis de surmonter des obstacles importants, en particulier un décret de services minimums abusif visant à gagner les grévistes à l'usure et à rendre le conflit invisible.

Il s'est agi d'une grève de femmes et nous pensons sincèrement qu'elle a marqué une page de l'histoire du mouvement syndical. Plus qu'un conflit professionnel, cette grève a aussi signifié une lutte sociale et féministe car nous avons avancé vers la dignification des travaux relatifs aux soins. En ce sens, nous sommes absolument reconnaissantes des multiples manifestations d'appui reçues pendant le conflit et, tout particulièrement, envers l'association de familles Babestuz, avec laquelle nous continuerons à travailler pour améliorer la qualité de l'assistance dans les résidences de Biscaye.

L'accord reprend les principales revendications présentées au début du conflit telles que les 35 heures de travail hebdomadaires, le salaire minimum de 1.200 euros, des améliorations des couvertures en matière d'arrêts de travail et d'actualisation des compléments salariaux..

Plus précisément, l'accord reprend que :

- La convention sera en vigueur jusqu'en 2020 et représentera une amélioration de nos conditions salariales et de journée de plus de 20%.
- L'augmentation salariale sera de plus de 140 euros mensuels applicables à partir de septembre 2017 et avec une augmentation linéaire mensuelle de 40 euros en 2017 et 2018 ; une augmentation de 45 euros par mois en 2019 et une augmentation linéaire de 55 euros mensuels en 2020.
- Une réduction progressive du temps de travail de presque 200 heures. Nous passerons de 1.698 heures de travail (15 d'entre elles consacrées à la formation) à 1.517 heures (20 pour la formation).

Nous avons obtenu les 35 heures hebdomadaires mais aussi la reconnaissance pour toutes les travailleuses du droit à la pause casse-croûte comme temps de travail effectif. Cette réduction de journée supposera le recrutement de davantage de travailleuses dans les centres et l'amélioration de la qualité des soins portés aux usagers et usagères de ces services.

- Cette convention représente aussi l'acceptation de la non-pénalisation économique en cas d'accident professionnel ou de maladie professionnelle, et par conséquent la perception de 100% du salaire dans ces cas. Le complément de salaire pour travail réalisé pendant le week-end augmente de 1,70 à 2,75 euros, tout comme les compléments pour travail nocturne.

Nous avons aussi obtenu le maintien de toutes les clauses anti-réforme pour lesquelles nous avons lutté dans la convention précédente, des clauses qui avaient motivé le refus de Cebek de signer l'accord.

Le 1 mai dernier nous disions, après plus de 250 jours de grève que le système nous voulait soumises et en silence et qu'il avait mis en place tous les instruments à sa portée pour que nous fassions marche arrière. : nous étions accusées de maltrater les usagers des résidences, des camarades de lutte ont été licenciées, nous avons été traitées comme des citoyens de seconde catégorie, des subalternes, manipulables, sans initiative ni capacité de décision. En définitive, on nous manquait de respect. Mais nous étions très conscientes, alors et maintenant que cela formait partie d'une intention ferme : nous faire céder à leur chantage.

Mais nous avons dit non, nous n'allions pas accepter le rôle qu'ils nous avaient attribué, nous n'allions pas céder au chantage de la Députation ni au chantage de ses entreprises amies ; nous avions rompu le silence et la soumission ; nous n'aurions de cesse de voir nos conditions de travail dignifiées tous comme les conditions de vie des personnes usagères des résidences.

Et aujourd'hui, après beaucoup de souffrances, beaucoup de nuits d'insomnie et des dizaines de manifestations et concentrations nous pouvons dire haut et clair, très fières de nous, que nous avons réussi à ne pas céder au chantage et que nous avons obtenu une grande victoire syndicale, sociale, un grand progrès dans l'émancipation de la classe travailleuse de ce pays.

[https://www.change.org/p/mr-emmanuel-macron-elles-se-pr%C3%A9nommaient/fbog/836993020?recruiter=836993020&utm\\_source=share\\_petition&utm\\_medium=facebook&utm\\_campaign=share\\_petition](https://www.change.org/p/mr-emmanuel-macron-elles-se-pr%C3%A9nommaient/fbog/836993020?recruiter=836993020&utm_source=share_petition&utm_medium=facebook&utm_campaign=share_petition)

## TEXTES

### 5 - Pétition : « Elles se prénommaient... » - Collectif de veille et de recensement des féminicides conjugaux en France

A ce jour, plus d'une centaine de femmes ont été assassinées par leur compagnon ou ex compagnon depuis le début de l'année. Ces crimes ne sont ni des "drames familiaux", ni des "drames de la séparation", ni des "crimes passionnels". Ces crimes sont des féminicides perpétrés par des hommes qui pensent toujours, comme au XIXe siècle, que femmes et enfants sont leur propriété. Ils pensent détenir un permis de tuer.

Ces crimes sont systémiques, leur origine se trouve au cœur même de notre société. C'est l'idéologie patriarcale perpétuée par l'éducation machiste donnée aux garçons qui les autorise à se croire supérieurs, à dominer et puis, en grandissant, à chosifier les femmes et les enfants. Ils s'arrogent leurs corps et leurs vies.

Cette éducation sexiste apprend aux petites filles à accepter d'être dominées, dès le plus jeune âge par les petits garçons dans la cour de récréation, et plus tard par leurs compagnons de vie. Ils et elles répètent ainsi le même schéma relationnel dominant/dominée que les générations précédentes.

Ces femmes assassinées nous souhaitons les visibiliser, qu'elles ne soient plus seulement ces "corps retrouvés morts" que l'on ne veut surtout pas voir. Nous voulons les nommer, qu'elles ne soient plus

des anonymes dissoutes dans un chiffre global annuel dont pas grand monde ne s'émeut ni ne s'indigne parmi les Politiques, et même parmi nous la Société...

Ce chiffre est aujourd'hui effarent. Il y a aussi les nombreux enfants tué-es avec elles ou sans elles, et puis les centaines d'orphelin-es, les tiers tué-es, tou-tes sont les victimes collatérales directes de ces crimes conjugaux.

Ce véritable terrorisme, conjugal et familial, doit cesser au plus vite. Fléau moins spectaculaire, plus silencieux que le terrorisme religieux, et pourtant tout aussi violent et mortifère. Les politiques doivent réagir ainsi que la société et chacun-e d'entre nous. La justice doit s'appliquer. Nous voulons que les Institutions prennent leurs responsabilités pour que cesse ce massacre. Les femmes n'appartiennent pas aux hommes, qu'ils cessent de les tuer, Elles et leurs enfants !

## **6 - A l'occasion du 25 novembre, le HCE appelle à une mobilisation inédite contre les violences faites aux femmes**

Ces dernières semaines, les violences sexistes et sexuelles ont fait l'objet d'une mobilisation citoyenne sans précédent et d'une prise de conscience collective. La hausse de 30% des plaintes déposées en gendarmerie en octobre est un signal positif : ce mouvement doit être accompagné et amplifié. Le Haut Conseil à l'Égalité appelle à une mobilisation politique inédite qui marquerait un tournant quantitatif et qualitatif dans la lutte contre toutes les violences faites aux femmes (agressions sexuelles, violences faites aux femmes en ligne, violences au sein du couple, harcèlement sexuel au travail, prostitution....).

Au-delà de l'annonce, que le HCE a saluée, d'un projet de loi visant à mieux condamner les violences sexuelles, les besoins sont massifs et les attentes très fortes en matière de :

- moyens humains et financiers : le HCE appelle à accroître les moyens financiers dédiés, en particulier en direction des associations spécialisées qui accompagnent les victimes au quotidien et font face à un déferlement d'appels, suite au mouvement #MeToo et #BalanceTonPorc. Il apparaît également nécessaire que l'Etat prenne en charge à 100% les soins liés aux troubles psychotraumatiques. A ce jour, le 5<sup>ème</sup> plan interministériel de lutte contre toutes les violences faites aux femmes 2017-2019 est doté d'un budget de 100 millions d'euros. Rappelons qu'en juillet, l'Espagne a voté un pacte contre les violences au sein du couple, doté d'un budget de 1000 millions d'euros sur 5 ans. Fin octobre, le Gouvernement Québécois a quant à lui annoncé le déblocage immédiat de 700 000€ supplémentaires aux destinées aux organisations spécialisées.

- Formation des professionnel.les : détecter, accompagner les victimes et sanctionner efficacement les agresseurs nécessite l'appréhension des mécanismes d'emprise et de la culture des violeurs. La lutte contre les violences sexistes requiert donc la formation obligatoire, tant initiale que continue, de tou.tes les professionnel.les (médecins, travailleur.euses sociaux.ales, personnels d'éducation, forces de l'ordre, magistrat.es...), comme le stipule comme l'article 51 de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes de 2014.

- Campagnes de communication : à l'image des moyens de communication déployés en matière de sécurité routière pour réduire le nombre de décès sur les routes, les violences sexistes et sexuelles doivent faire l'objet, régulièrement, de campagnes massives d'information. Ce n'est qu'ainsi que le numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences - le 3919 - sera connu de toutes et tous, et que cette question sera perçue comme une priorité nationale.

- Prévention et éducation à la sexualité dès le plus jeune âge : pour atteindre l'égalité femmes-hommes demain, il est nécessaire de prévenir les violences sexistes et sexuelles dès la maternelle et de généraliser l'éducation à la sexualité tout au long de la scolarité des jeunes.

Samedi 25 novembre, le Président Emmanuel Macron s'exprimera sur les violences faites aux femmes à l'occasion du lancement de la grande cause du quinquennat pour l'égalité femmes-hommes.

Pour Danielle Bousquet, Présidente du Haut Conseil à l'Egalité : « Nous assistons à un tournant dans la prise de conscience de l'ampleur des violences sexistes et sexuelles qui doit maintenant se traduire par une réponse politique à la hauteur des besoins. ».

## **7 - 25 novembre : Femmes solidaires propose la création d'un observatoire de la non-violence et du respect fille-garçon dans chaque établissement scolaire**

Depuis plus d'un mois la parole des femmes s'est libérée. Une étape importante a été indéniablement franchie dans la révélation des violences faites aux femmes, dont le harcèlement sexuel, le viol et les agressions sexuelles. Cependant, pour autant que ces paroles aient pu contribuer à faire connaître au grand public la réalité des violences, les difficultés dans leur traitement et prévention restent inchangées. Nous continuons de penser que les politiques publiques ne sont pas assez ambitieuses et que les sévères coupes budgétaires de ces dernières années, notamment des dotations des collectivités locales, la baisse des subventions des conseils régionaux et de l'Etat, et jusqu'à la suppression à la rentrée des emplois aidés ont réduit les champs d'action de nos associations.

Nous le rappelons, ces faits, aussi sordides qu'ils soient, ne sont pas une suite hasardeuse de faits divers. Ils s'inscrivent dans le continuum des violences faites aux femmes qui trouve son origine dans les stéréotypes sexistes. Ces stéréotypes sexistes restent profondément ancrés chez les publics adultes que nous côtoyons, et restent difficiles à déraciner. Inversement, nous assistons à des résultats intéressants auprès des jeunes avec lesquels nous échangeons, notamment lors d'interventions en milieu scolaire. Femmes solidaires a sensibilisé 11 000 élèves en 2016 / 2017.

Fortes de cette expérience, nous demandons la création d'observatoires de la non - violence et du respect fille/garçon dans tous les établissements scolaires de l'Ecole maternelle à l'Université. Ces observatoires pourraient mettre en présence des chef.fes d'établissement et personnels éducatifs, dont les professeur.es, des infirmière.ses et psychologues scolaires, des parents et des élèves ainsi que des associations de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Ils auraient pour but de créer des espaces de parole, d'échanger des pratiques, de désamorcer des situations en accompagnement des sanctions.

Pour remplir ces objectifs, ces observatoires doivent être appuyés par une volonté politique forte démontrée par un investissement financier sans équivoque de l'Etat dans le monde éducatif.

## **8 - Après #MeToo donnons-nous les moyens de #PlusJamais ! - Les Effronté-e-s**

Aujourd'hui en France, rien que pendant cette journée, environ 227 femmes vont être victimes de viol. 1643 femmes vont être victimes d'agressions sexuelles. Dans une immense majorité des cas, les coupables ne seront ni poursuivis, ni condamnés. C'est contre cette **NON** fatalité que les voix des femmes se sont fait entendre et ont brisé le silence et l'omerta.

Du monde du cinéma à celui des organisations politiques, en passant par nos lieux de travail et nos foyers, on ne peut plus dire : On ne savait pas. L'ampleur des harcèlements, des agressions et des viols a été clairement dénoncée par des milliers de femmes via les hashtag #BalanceTonPorc et #MeToo. D'ailleurs, ce qu'on a surtout entendu au moment des affaires DSK, Baupin, Ramadan, Marchal-Beck ou Weinstein, c'est que "Tout le monde savait !"... C'est dire la tolérance et l'indulgence dont bénéficient nos agresseurs de la part de leur entourage !

Le Président de la république va s'exprimer le 25 novembre, journée mondiale contre les violences faites aux femmes. Nous serons attentives au caractère concret de ses propositions, au moment où les commissariats et les permanences féministes sont débordé-es, confrontées aux conséquences concrètes de la libération de la parole des victimes : elles nous contactent et veulent être sauvées !

Nous réclamons des mesures ambitieuses, précises et financées, qui permettront d'en finir avec les

violences sexistes et sexuelles dans notre pays.

Les effronté-e-s participeront à la manifestation annuelle du 25 novembre, départ place de la République (Paris) à 14h30.

Nous voulons : Un Ministère de plein exercice, une Loi contre le sexisme, un vrai programme d'éducation à la sexualité et à l'égalité à l'école, des campagnes d'information pérennes et visibles sur nos droits, des mesures applicables contre le cyber-harcèlement, et évidemment des moyens pour l'augmentation des accueils de jour, des permanences dans tous les commissariats et les gendarmeries, la formation des professionnel-les qui ont affaire aux victimes, des subventions pour les associations, des places d'hébergements d'urgence, des ordonnances de protection plus facilement délivrées, plus de téléphones d'alerte pour les femmes en très grand danger, etc.

Tout ceci se chiffre à millions, et c'est la moindre des choses : on n'a jamais fait une Grande Cause Nationale avec le plus petit budget de l'État !

Les effronté-e-s appellent également à se joindre à une action le 24 novembre pour des mesures ambitieuses.

#### **8bis - Décès de Françoise Héritier - Communiqué Planning Familial**

"Si la fécondité est le lieu central de la domination masculine, il s'en suit que la prise par les femmes du contrôle de leur propre fécondité revient pour elles à sortir du lien de domination. Là est le levier d'un changement majeur pour l'humanité toute entière."

Nous rendons hommage à Françoise Héritier, décédée cette nuit ! Respect pour cette rare femme anthropologue, qui a travaillé tout au long de sa vie à étudier le système de domination masculine et à déconstruire les idées reçues sur le féminin et le masculin. Egalement première présidente du Conseil National du Sida dans les années 90, elle a permis de nombreuses réflexions notamment sur l'évolution de la maladie et ses représentations.

Lors d'une interview en octobre dernier, elle prenait la parole pour dénoncer encore et toujours le système patriarcal, et les violences faites aux femmes. En 2001, elle s'exprimait déjà sur la seule manière de sortir de ce système, et cela "consisterait à prendre conscience des mécanismes de répulsion,... de haine ou de mépris afin de les réduire à néant grâce à une éducation de l'enfant relayée par tous".

Ce combat est encore plus d'actualité aujourd'hui. À travers ses écrits et réflexions, le Planning continuera cette lutte pour l'égalité des sexes.

#### **9 - L'ethnologue et anthropologue Françoise Héritier est morte - Jean Birnbaum et Anne Chemin Lemonde.fr**

L'ethnologue et anthropologue Françoise Héritier est morte dans la nuit du 14 au 15 novembre à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris, a confirmé son entourage proche au *Monde*. Elle avait 84 ans. « Françoise Héritier, que j'aimais tant, nous a quittés cette nuit. Au-delà de ma tristesse, je garderai en mémoire le souvenir d'une femme d'exception : grande intellectuelle, mais sensible, modeste et profonde. Elle était une amie. Elle était et restera un modèle », a fait savoir son éditrice, Odile Jacob, sur son compte Twitter.

Née en 1933, historienne et géographe de formation, l'Auvergnate s'initie à 20 ans à l'anthropologie sociale auprès de Claude Lévi-Strauss, en assistant à un séminaire de l'Ecole pratique des hautes études sur la parenté, à Fidji.

*Les fondements de sa propre anthropologie* : En 1957, elle part en mission en Afrique. En Haute-Volta, elle commence une série d'enquêtes qui la conduiront à travailler, dans les années qui suivent, auprès des Mossis, des Bobos, des Dogons et des Samos.

En 1980, elle est nommée directrice d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, et l'année suivante, elle publie l'un de ses premiers livres, *L'Exercice de la parenté* (Gallimard). En 1982, elle est élue professeure au Collège de France.

C'est en Afrique que Françoise Héritier pose les fondements de sa propre anthropologie : tout en poursuivant fidèlement le travail de Claude Lévi-Strauss sur les systèmes de parenté, elle n'en vient pas moins à déplacer progressivement la clé explicative des faits humains (mariage ou inceste) du symbolique vers le biologique, le physiologique, bref vers le corps.

Dès lors, là où le maître cherchait l'origine des grandes oppositions binaires (inférieur-supérieur, cru-cuit, terre-ciel...) dans l'organisation universelle de l'esprit humain, l'élève a exploré le substrat anatomique qui sous-tend toute notre façon de lire le réel et d'organiser le monde.

« *Elucider l'ordre caché des choses* » : Parmi ces grandes logiques de représentation, l'articulation masculin-féminin représente la plus fondamentale, et ici se trouve la principale trouvaille de Françoise Héritier, qui a fait de la « *valence différentielle des sexes* » un second universel culturel, après la prohibition de l'inceste repérée par Lévi-Strauss.

Partout et à chaque époque, dit-elle, fut affirmée la suprématie du masculin, et il faut admettre que l'origine de la domination masculine se perd dans « la nuit des temps ». Voilà pourquoi il est si difficile de lutter contre les inégalités sexuelles, puisque les lumières elles-mêmes n'y changent rien. Il y a là un exemple de ce que Françoise Héritier appelle des « *invariants* », ces cadres de pensée aux allures d'évidences obligées, qui nous agissent sans que nous en ayons conscience. Mettre au jour ces invariants, « *élucider l'ordre caché des choses* », telle était pour elle la tâche de l'anthropologie.

« *Le privilège exorbitant d'enfanter* » : Mais qui dit invariant ne dit pas immuable : traquant les fondements de la domination masculine, Françoise Héritier a montré que « *le privilège exorbitant d'enfanter* » a constitué, dès l'origine, le cœur de l'aliénation féminine, les mâles ayant dû engager une véritable épreuve de force pour s'en assurer le contrôle.

Cela repéré, la maîtrise de la fécondité devient un formidable outil de libération, et sur ce point Françoise Héritier a sensiblement évolué, au fil du temps, démontrant à ses détracteurs que sa démarche n'avait rien d'un formalisme froid : elle qui avait conclu son *Masculin/Féminin* (Odile Jacob, 1996) sur un constat désabusé : « Je doute qu'on arrive jamais à une égalité idyllique » avait fini par admettre que la réappropriation de leur corps avait constitué pour les femmes « une révolution essentielle ».

Ainsi, ceux qui confondent l'anthropologie de Françoise Héritier avec le rejet de l'histoire en sont pour leurs frais. Paradoxalement, ce sont souvent les mêmes qui lui reprochaient ses interventions dans l'espace public, du soutien aux sans-papiers au combat pour la parité.

« *L'Anthropologue dans la cité* », tel est d'ailleurs le titre que Françoise Héritier avait choisi de donner à l'un de ses séminaires du Collège. Ce faisant, elle tirait les leçons des années passées à la présidence du Conseil national du sida (CNS, 1989-1994), où elle lutta contre l'ostracisme qui frappe les séropositifs dans les prisons et obtint le rattachement de la médecine pénitentiaire au ministère de la santé.

*Nourrie de ses terrains africains* : Face au VIH et à ses vecteurs de contamination, elle mobilise les résultats de ses travaux sur l'anthropologie des substances, la mécanique des humeurs et des fluides vitaux, sang et lait, bien sûr, mais aussi sueur, salive et sperme, toutes ces « liqueurs qui sourdent des corps » et dont la circulation tient une place fondamentale dans la « définition proprement biologique de l'identité humaine ».

Nourrie de ses terrains africains, Françoise Héritier a donc bâti une pensée anthropologique qui fait de la sexuation la base de nos catégories mentales, ce qu'elle nommait « *le butoir ultime de la pensée* ». Donnant enfin du corps aux concepts, elle a aussi exhorté les ethnologues à poser systématiquement la question désormais incontournable de l'identité sexuelle de leurs informateurs et de leurs informatrices : « Quand on parle de règles d'échange, par exemple, il faut savoir si l'énonciateur est un homme ou une femme. Ça change tout ! »

Jusqu'à la fin, François Héritier est intervenue dans le débat public. Aux lendemains de l'affaire Harvey Weinstein, ce producteur américain accusé de viols et de harcèlements sexuels, elle s'était ainsi félicitée que les femmes du monde entier prennent enfin la parole : « Je trouve ça formidable, expliquait-elle. Que la honte change de camp est essentiel. Et que les femmes, au lieu de se terrer en victimes solitaires et désemparées, utilisent le #metoo d'Internet pour se signaler et prendre la parole me semble prometteur. C'est ce qui nous a manqué depuis des millénaires : comprendre que nous n'étions pas toutes seules ! Les conséquences de ce mouvement peuvent être énormes. »

**10 - Relation sexuelle avec un mineur : « Le système français bénéficie largement aux agresseurs »** - Paul Cussigh - « Coup de pouce-protection de l'enfance » - [lemonde.fr](http://lemonde.fr)

En moins de deux mois, la justice a acquitté deux hommes accusés de viol pour avoir eu des relations sexuelles avec des fillettes de 11 ans. Dans les deux affaires, dites de Pontoise et de Meaux, les cours d'assise ont jugé que les victimes, malgré leur jeune âge, avaient eu une relation sexuelle consentie ; un jugement que les associations estiment inacceptable. Pascal Cussigh, avocat au barreau de Paris depuis vingt et un ans, est président de l'association Coup de pouce-Protection de l'enfance, créée en 2014 pour accompagner les victimes de maltraitance durant leur enfance. Pour lui, le droit français « ignore la protection de l'enfance » et doit « de toute urgence » être corrigé.

*Pourquoi les affaires de Meaux et de Pontoise suscitent-elles l'indignation ?* Ces affaires sont extrêmement choquantes car on en arrive à considérer qu'un enfant de 11 ans - je rappelle qu'à 11 ans on entre en sixième - serait capable de consentir à une fellation, par exemple, alors même qu'il ignore tout de ce que sont les actes sexuels ! A cet âge-là, on n'a évidemment ni le discernement ni la maturité pour consentir à ce genre d'acte.

Certains magistrats considèrent que certains enfants de 11 ans n'ont pas suffisamment de discernement pour être entendus par un juge aux affaires familiales, mais on nous fait croire qu'ils pourraient consentir à un acte sexuel ? C'est complètement aberrant.

*L'avocat de la défense dans l'affaire de Meaux a lui-même parlé de « défaillance légale ». Quel est l'état du droit sur cette question aujourd'hui en France et en Europe ?* Le système français bénéficie largement aux agresseurs et ignore la protection de l'enfance, qui n'est pas une priorité des pouvoirs publics français. Si on applique strictement le code pénal, même un enfant de 4 ans peut être consentant ! Pour qu'un viol soit caractérisé, il faut établir la contrainte, la menace, la violence ou la surprise. Mais c'est particulièrement compliqué pour un enfant violé par un adulte, car la contrainte vient du fait que l'agresseur est plus âgé. Il n'y aura pas d'opposition physique. La science montre d'ailleurs très bien qu'une victime d'agression grave peut rester figée, par peur, et cette absence de réaction est assimilée à du consentement par le droit.

La seule limite de consentement a été fixée par la Cour de cassation en 2005, mais elle concerne les enfants âgés de moins de 6 ans. C'est une différence énorme avec les autres pays développés qui ont déjà voté un âge limite pour le consentement. En Angleterre, cette législation date de 1956, c'est dire le retard français ! Etats-Unis, Canada, Autriche, Belgique, Italie, Danemark, Portugal, Espagne..., dans tous ces pays, on considère que, entre 12 et 15 ans en moyenne, les enfants sont trop jeunes pour consentir, et les victimes n'ont pas à apporter la preuve de la contrainte.

*La secrétaire d'Etat à l'égalité femmes-hommes, Marlène Schiappa, a annoncé la création d'un « seuil de présomption de non-consentement irréfragable » dans la loi contre les violences sexuelles. Cette proposition vous paraît-elle satisfaisante ?* La solution, c'est évidemment l'instauration d'une présomption d'une absence de consentement au-dessous d'un certain âge. Il est urgent de l'introduire dans le droit, même si la définition de l'âge limite est difficile. Les psychologues et les psychiatres expliquent que la maturité affective dépend des individus, il est donc difficile de s'appuyer sur ce critère, mais il nous faut établir un seuil pour protéger les

enfants. Nous défendons 15 ans, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes préconise 13 ans. Mais que ce soit l'un ou l'autre, ce sera déjà un énorme progrès.

Il faudra cependant être très précautionneux avec les lois qui seront proposées. Aujourd'hui, il y a une proposition de loi qui se contente d'établir l'absence de consentement pour les actes de pénétration sexuelle. Mais à 8 ans, on ne consent pas non plus à des attouchements sexuels ! On ne peut pas limiter cette législation aux seuls cas de viol.

Par ailleurs, il reste encore beaucoup à faire sur ces questions. Repousser les délais de prescription, pour ne pas empêcher les victimes de parler, comme en Angleterre, où il n'existe pas de délai de prescription. Accompagner les victimes, comme au Canada, où une victime qui vient déposer plainte pour viol se voit octroyer d'emblée une aide psychologique, alors qu'en France, aucun dispositif n'est prévu.

*Vous portez ces revendications depuis plusieurs années sans succès. Quels sont les arguments qui vous sont opposés ?* : C'est un sujet sur lequel les pouvoirs publics sont très frileux et sur lequel nous partons de très loin : la protection de l'enfance en matière d'agression sexuelle était inexistante avant les années 1980. Aujourd'hui, on nous dit notamment que la présomption d'absence de consentement ne respecte pas la présomption d'innocence. C'est même ce que le ministère de la justice a répondu à un sénateur au mois de mai. Mais cette affirmation est fausse : un seuil pour le consentement sexuel ne dispenserait pas d'apporter la preuve de l'élément matériel de l'agression.

On nous oppose également que l'absence d'âge minimal pour le consentement sexuel n'est pas une lacune très grave puisque la loi interdit les relations sexuelles avec les mineurs de moins de 15 ans. Cela permet effectivement des poursuites, mais les peines sont extrêmement différentes ! Dans l'affaire de Pontoise, on passe d'une peine encourue de vingt ans à une peine encourue de cinq ans car la victime est reconnue consentante. Le caractère dissuasif de la sanction est altéré, et la justice porte un deuxième coup à la victime en lui disant implicitement qu'elle a participé à l'infraction. Je ne vois pas comment une victime peut espérer se reconstruire dans ces conditions.

## **11 - Contre la proposition de loi 307 sur la "garde" alternée - Collectif national Droits des Femmes**

Une proposition de loi n°307 sur le principe de garde alternée a été déposée le 17 octobre à l'Assemblée Nationale. Elle sera proposée en première lecture aujourd'hui 22 novembre.

Co-signée à la grande majorité par des député-es du MoDem, dont les deux tiers sont des hommes, cette proposition de loi n° 307 nous rappelle jusqu'au mot près l'article 7 de la proposition de Loi nommée « Autorité Parentale et Intérêt de l'Enfant » ou A.P.I.E , contre laquelle nous nous étions battu-es en 2014 , et qui, une fois amendée et votée, est restée en suspens au Sénat : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0371.asp> Cette proposition, si l'on ne tient pas compte de la complexité des contextes, peut apparaître comme une proposition tout à fait juste : un enfant, dans l'absolu, a besoin de l'amour et des soins de ses deux parents et cela permettrait de partager les « tâches éducatives » à égalité Avec la loi actuellement en cours l'enfant dispose d'un lieu de résidence principale chez l'un des parents, et peut voir l'autre régulièrement grâce au principe du droit de visite, c'est la situation la plus courante. La proposition de loi n°307 préconise l'inscription de la « double domiciliation », une idée selon laquelle faire disparaître la notion de « résidence principale » permettrait à l'enfant de savoir qu'il est chez lui dans les deux lieux de ses parents, quel que soit le temps qu'il y passe. Cette « double domiciliation », du point de vue de l'enfant, peut paraître louable, il aurait ainsi les deux adresses sur sa carte d'identité, sur les bulletins scolaires ou cahiers de liaison etc..., oui, louable dans l'idéal ! ...Mais, nous ne sommes pas dupes : il s'agit bien là de la porte ouverte à une généralisation de la résidence alternée, sinon cette proposition de loi ne porterait pas ce titre. Nous ne sommes pas dupes aussi parce que :

1/ Le principe actuel de la résidence principale chez l'un des parents et de droits de visite et

d'hébergement chez l'autre parent est majoritairement demandé, par choix des deux parents et en fine tranché en cas de désaccord par le Juge aux Affaires Familiales. Alors pourquoi proposer une loi intitulée «garde alternée» ? Est-t-il encore besoin de rappeler que si la majorité des résidences principales sont accordées aux mères c'est parce que les pères ne la réclament pas ? Selon le Ministère de la justice, seuls 18,8% des pères réclament la résidence alternée et ils l'obtiennent à 17,3%. C'est donc au nom des 1,5% pour lesquels la justice tranche en défaveur de la garde alternée qu'il faudrait l'imposer à toutes et tous ? De la même manière, le Ministère estime que 93% des pères et 96% des mères obtiendraient satisfaction.

Nous savons que les foyers monoparentaux sont principalement composés de mères isolées, en rupture de lien avec leur ex-compagnon, particulièrement précarisées et qui ne perçoivent pas les pensions alimentaires qu'ils devraient leur verser, quel sens aurait pour elles et leur(s) enfant(s) cette double domiciliation ?

2/ Que penser de la double domiciliation pour la répartition des aides sociales ? du coefficient familial ? du calcul des retraites ? de la pension alimentaire ? Il y a lieu d'être vigilant-es à ce que la convention d'Istanbul soit respectée puisqu'elle érige en infraction les violences domestiques économiques.

3/ Le dernier point est le plus important. Alors que l'actualité de ces dernières semaines fait émerger un mouvement fort contre les violences et le harcèlement faits aux femmes, la double domiciliation, dans le cas précis des violences faites aux femmes et aux enfants est à proscrire totalement, comme toute résidence alternée d'ailleurs, c'est une évidence ! Quid du harcèlement post-séparation ? La résidence alternée devient alors une arme dans les mains du parent agresseur. Cette proposition de loi est inutile, le principe de la résidence alternée existe déjà dans la loi. Aller vers une systématisation de la résidence alternée représente un danger pour les femmes et les enfants victimes de violences intra-familiales.

## 12 - Garde alternée systématique: les dangers du projet - Louise Fessard - Mediapart

Une proposition de loi du MoDem, examinée à l'Assemblée le 22 novembre, veut faire de la résidence alternée des enfants la règle en cas de séparation des parents. Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) dénonce un « véritable danger pour les femmes victimes de violences et leurs enfants ».

En plein débat sur les violences faites aux femmes, une proposition de loi du MoDem, soutenue par la majorité LREM, pose la garde alternée comme principe de base en cas de séparation des parents. Le texte, déposé par le député MoDem Philippe Latombe, indique vouloir instaurer « le principe général de résidence des enfants chez chacun de leurs parents, afin de traduire leur égalité, cela toujours dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant ». Il doit être examiné le 22 novembre 2017 en commission des lois de l'Assemblée nationale et le 30 novembre en séance publique.

Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) a demandé le 21 novembre le retrait «immédiat» de cette proposition de loi, « inspirée des mouvements masculinistes sous couvert d'égalité». Selon cette instance consultative, la systématisation de la garde alternée représente un « véritable danger pour les femmes victimes de violences et leurs enfants ». La proposition de loi inquiète également plusieurs associations féministes. Françoise Brié, directrice générale de la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF), qui gère le numéro d'écoute destiné aux femmes victimes de violences (39 19), se dit « étonnée que cette proposition de loi émerge en plein débat sur les violences sexuelles, alors que nous sommes toutes très occupées ».

### • Que changerait la proposition de loi ?

Le texte actuel prévoit que « la résidence de l'enfant peut être fixée en alternance au domicile de chacun des parents ou au domicile de l'un d'eux ». La résidence chez la mère reste la plus courante, même si de plus en plus de résidences alternées sont accordées. Selon une étude effectuée en

2012 par le ministère de la justice, dans 71 % des cas, le juge aux affaires familiales prononce la résidence chez la mère, dans 17 % des cas la résidence en alternance, et dans 12 % la résidence chez le père. Quand la résidence principale est fixée chez l'un des parents, l'autre parent dispose le plus souvent d'un droit de visite et d'hébergement dit classique, c'est-à-dire un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires. « Tout est laissé à l'appréciation du juge, qui est guidé par l'intérêt de l'enfant », explique Juliane Pinsard, secrétaire nationale du Syndicat de la magistrature (SM) et ancienne juge aux affaires familiales (JAF) à Vesoul.

Contrairement à ce que laisse entendre Philippe Latombe, les cas de désaccord entre les parents sont minoritaires (10 %). Les parents sont dans 80 % des cas d'accord sur la résidence des enfants. Restent 9 % des séparations, dans lesquelles un des parents n'a exprimé aucune demande. Il s'agit presque toujours du père.

Et en cas de désaccord des parents, la situation évoquée par le député MoDem où le père demande une résidence alternée et où la mère s'y oppose est également minoritaire (35 %). Dans cette configuration, le ou la juge prononce dans les trois quarts des cas une résidence chez la mère et la résidence alternée dans un quart des cas.

Dans les faits, peu de pères demandent la résidence exclusive ou la garde alternée des enfants. « Devons-nous rappeler que si la résidence des enfants est majoritairement fixée chez les mères, c'est parce que les pères ne la demandent pas ?, demande le HCE.

En effet, 93,4 % des décisions des juges aux affaires familiales sont rendues conformément à la demande des pères et 95,9 % conformément à la demande des mères. » Selon Philippe Latombe, cela s'explique par l'autocensure de certains pères. « Un certain nombre de pères ne demandent pas la résidence alternée, car ils pensent qu'ils ne l'obtiendront pas, que les conditions matérielles de leur métier sont un obstacle, qu'ils ne sauront pas s'organiser et que leur profession va jouer contre eux », explique-t-il. « Il y a une inégalité construite au regard de la charge des enfants qui repose en majorité sur la mère », estime de son côté Françoise Brié.

Pour « changer les esprits », le député MoDem propose d'inverser la logique. « Mon texte n'impose rien, il demande simplement au juge aux affaires familiales d'examiner en priorité la résidence alternée

Sa proposition de loi prévoit que la résidence de l'enfant sera « fixée au domicile de chacun des parents, selon les modalités déterminées par convention d'un commun accord entre les parents ou, à défaut, par le juge ». « Si la résidence de l'enfant ne peut être fixée, pour une raison sérieuse, au domicile de chacun de ses parents du fait de l'un deux, elle est fixée au domicile de l'autre », poursuit le texte.

Pour Juliane Pinsard, cette rédaction pose un réel problème, notamment en cas de violences. « Cela veut dire que si la mère s'oppose à la résidence en alternance pour des raisons sérieuses, par exemple car le père est mis en examen pour des violences sexuelles, l'enfant sera confié au père, ce qui n'est pas dans l'intérêt de l'enfant, souligne la secrétaire nationale du Syndicat de la magistrature. On ne voit absolument pas apparaître l'intérêt de l'enfant. » Elle souligne que si son syndicat n'est pas opposé à l'idée de donner une priorité à la résidence alternée, « en matière d'affaires familiales, c'est du cas par cas, chaque situation est différente ».

Autre souci, la loi prévoit actuellement que « lorsque l'intérêt de l'enfant le commande ou lorsque la remise directe de l'enfant à l'autre parent présente un danger pour l'un d'eux », le juge aménage le droit de visite.

Si une procédure pénale pour violences est en cours, on peut prévoir un droit de visite médiatisé dans un espace tenu par une association spécialisée ou en présence d'un tiers, comme un grand-parent », explique Juliane Pinsard. Or cet alinéa, concernant les violences envers le ou la partenaire et l'enfant, a complètement disparu de la proposition de loi MoDem.

Philippe Latombe, qui dans une tribune publiée le 9 novembre qualifiait les violences conjugales de «

tarte à la crème », assure avoir depuis entendu les critiques et que le texte sera modifié par voie d'amendements. « Nous soutiendrons une rédaction qui exclut [de la résidence alternée - ndlr] tous les cas de violences, que ce soit en direction de l'ex-conjoint ou de l'enfant », même en l'absence de condamnation dès lors que des « éléments (attestations, certificats, plainte, etc.) pourront être portés à la connaissance du juge aux affaires familiales », promet-il.

• *Pourquoi proposer de faire de la résidence alternée la règle ?*

Le député met en avant « une inégalité de fait entre les deux parents ». « Chaque année, 1 300 pères se suicident parce que leur demande légitime d'une relation suivie et pérenne avec leur enfant leur a été refusée », écrit-il. Selon sa collaboratrice parlementaire, ce chiffre, souvent cité par des associations masculinistes, proviendrait d'une étude (introuvable sur Internet) de la médecin épidémiologiste Anne Tursz qui « évaluait à plus de 1 300 par an le nombre de suicides de parents spécifiquement en lien avec ces décisions inéquitables des JAF ». On ne parle plus de pères, mais de «parents».

Au téléphone, Philippe Latombe invoque son « expérience personnelle » avec son ex-compagne qui « souhaitait la résidence exclusive », ainsi que « beaucoup de parents » dans son entourage qui « sont en situation de divorce et ne se sont pas vu proposer la résidence alternée en priorité ». Quand on le questionne sur son cas, il reconnaît avoir finalement obtenu la garde alternée de ses enfants, « mais c'est compliqué ».

Le député MoDem assure que son texte est avant tout guidé par « l'intérêt de l'enfant ». Et qu'il constitue aussi « une avancée sur le plan de l'égalité pour les femmes ». « Le fait d'avoir une résidence alternée en partie chez le père va permettre aux entreprises d'intégrer le fait que les pères ont des enfants, qu'ils ne peuvent pas assister aux réunions tardives car ils doivent aller les chercher à l'école », avance-t-il. L'argument fait bondir Françoise Brié : « La question de l'égalité parentale ne passe pas par cette proposition de loi, mais par l'amélioration de la question du congé parental, celle de la lutte contre les stéréotypes de genre, etc. »

Plusieurs tentatives de faire de la résidence alternée la règle ont échoué depuis 2009. La dernière en date, lors de la discussion du projet de loi sur l'égalité entre les hommes et les femmes en janvier 2014, avait notamment été défendue par le député écologiste Denis Baupin, au nom « des nouvelles réalités familiales, c'est-à-dire des familles recomposées, et de l'égalité entre les femmes et les hommes ». Son amendement avait été rejeté par l'ancienne majorité.

• *Pourquoi s'opposer à cette réforme ?*

Le principal reproche du HCE et des associations féministes est que le texte ne prend pas en compte les situations de violences des pères envers les femmes et les enfants. Ces organisations ne sont pas opposées par principe à la garde alternée, elles soulignent juste qu'il serait dangereux de la généraliser sans tenir compte des différents cas de figure.

« Ce texte sous-estime les raisons sérieuses pour lesquelles les mères pourraient ne pas souhaiter partager la garde de leurs enfants avec le père », écrit le HCE qui rappelle qu'en France, une femme sur dix est victime de violences conjugales.

À l'issue d'une enquête sur les femmes tuées par leur compagnon ou ex, Libération a montré que la plupart des meurtres avaient lieu au domicile ou à proximité, et dans un contexte de séparation ou au moment de l'officialisation de la rupture (déménagement ou instance de divorce). Le moment de passation des enfants est également à risque, soulignent les journalistes. Selon l'Observatoire des violences de Seine-Saint-Denis, en 2009, la moitié des cas d'homicides conjugaux dans le département s'étaient produits pendant le droit de visite du père.

« Ce texte est un véritable danger pour les femmes victimes de violences et leurs enfants, et dans le même temps une aubaine pour les agresseurs, pour lesquels la résidence alternée sera un moyen de maintenir l'emprise sur leur ex-conjointe par le biais des enfants », poursuit le HCE.

Rappelant le récent « mouvement fort contre les violences et le harcèlement faits aux femmes », le

Collectif national pour les droits des femmes estime également que « la double domiciliation, dans le cas précis des violences faites aux femmes et aux enfants, est à proscrire totalement », car elle peut devenir « une arme dans les mains du parent agresseur ».

« Dans de nombreuses situations de séparation, certains pères harcèlent leur ex-compagne à travers leurs enfants ou maltraitent ces derniers, explique Françoise Brié. C'est déjà très compliqué quand il y a un droit de visite et d'hébergement classique avec une autorité parentale pas exclusive. On peut imaginer ce que cela va donner avec une double domiciliation. »

Elle souligne que « ce sera désormais au parent qui ne souhaite pas la résidence alternée de justifier son refus ». Or en cas de violences conjugales, sans compter les classements sans suite, « beaucoup de femmes ne déposent pas plainte contre leur compagnon et pensent que la situation va s'améliorer après la séparation ».

Pour les associations féministes, la généralisation de la garde alternée risque également de renforcer les inégalités économiques entre ex-conjoints. Car qui dit double domiciliation, dit baisse voire disparition de la pension alimentaire (officiellement appelée contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant ou CEEE). Cette pension est attribuée dans 83 % des cas de résidence chez la mère, mais seulement dans 23 % des cas si les enfants sont en résidence alternée. Cette baisse peut sembler logique à première vue en cas de partage égalitaire du temps de garde de l'enfant.

Mais on sait que les femmes en couple ont en moyenne un revenu nettement inférieur à celui de leur conjoint (de 42 % inférieur en 2011 selon l'Insee). Et que les séparations aggravent cette situation inégalitaire pour les femmes. Après une séparation (rupture de Pacs ou divorce), le niveau de vie des femmes baisse de 14,5 % en moyenne, celui des hommes augmente de 3,5 %. Ces chiffres de l'Insee tiennent compte des prestations sociales et pensions alimentaires, qui limitent une partie des pertes pour les mères de famille.

« Nous ne sommes absolument pas contre la résidence alternée quand les parents sont d'accord, ont les conditions économiques pour assurer, indique Françoise Brié. Mais beaucoup de femmes n'ont pas un salaire élevé, comment vont-elles pouvoir assurer cette double domiciliation sans pension alimentaire ?

Certaines femmes risquent de se retrouver dans une situation de précarité et de ne plus pouvoir accueillir leurs enfants. » Le collectif Abandon de famille s'inquiète également d'une « redistribution des allocations familiales, une réévaluation du quotient familial ainsi que [des parts] fiscales ». Crée en 2013 par des « mères solo où le père ne contribue plus à l'éducation des enfants », ce collectif lutte contre le problème des pensions alimentaires impayées et les inégalités économiques au sein des couples. En France, les impayés représentent 300 000 à 360 000 cas par an, soit 30 % à 40 % des pensions alimentaires. « Avec la double résidence, nous allons perdre la moitié de nos droits, alors qu'on connaît pas mal de cas où le père demande la résidence alternée, puis ne vient jamais prendre les enfants et où il faut retourner devant le juge », dit Stéphane Lamy, cofondatrice du collectif Abandon de famille. « La résidence alternée, pour satisfaisante qu'elle soit dans son principe, lorsqu'elle est choisie dans le cadre d'un consensus parental et adaptée à l'âge et à l'autonomie des enfants, ne peut constituer une solution généralisable à toutes les situations », estiment donc une dizaine d'associations parmi lesquelles SOS les Mamans, dans une lettre ouverte aux députés.

• *Quelle est la position de La République en Marche ?* Interrogé le 20 novembre par France Inter, Richard Ferrand, le chef de file des députés La République en Marche, ne s'est pas opposé à cette proposition de loi. « Ce qui fonde le droit de la famille en France, et c'est heureux ainsi, c'est l'intérêt de l'enfant, a-t-il déclaré.

Donc, qu'on puisse dire que la garde alternée (...) soit quelque chose qui soit prioritairement regardé, pourquoi pas. Mais l'essentiel n'est pas là, l'essentiel est que le juge, après avoir regardé chaque situation familiale (...), prenne la décision qui est bonne pour l'intérêt de l'enfant. »

En février 2014, l'actuelle secrétaire d'État à l'égalité femmes-hommes Marlène Schiappa avait signé une tribune en faveur de la résidence alternée, aux côtés de plusieurs femmes comme Clémentine Autain, aujourd'hui députée insoumise. « La résidence alternée permet d'équilibrer pour les deux parents leurs chances de rebondir après la rupture », argumentait le texte paru dans *Libération*.

« Je vous rassure, je n'ai pas changé de position en rentrant au gouvernement : je suis toujours, à titre personnel, favorable au principe de résidence alternée, parce que je pense qu'effectivement il faut impliquer les pères dans le partage des tâches familiales », a confirmé Marlène Schiappa, le 9 novembre 2017, au site Paternet qui se présente comme un « réseau paternel », en évoquant toutefois « une réserve (...) dès lors qu'il y a violence ».

La résidence alternée doit tomber dès lors qu'il y a violence y compris violence conjugale, et non en direction de l'enfant, car je ne crois pas qu'on peut être un bon père si on frappe la personne avec qui l'on vit », indique-t-elle.

• *Que disent les études sur l'intérêt de l'enfant ?*

Les études sont divisées. Dans un rapport sur les conséquences des séparations sur les enfants publié en octobre, le Conseil économique et social rappelle que « la préservation des liens avec chaque parent est essentielle dans l'intérêt de l'enfant ».

« Une relation non conflictuelle entre les parents ou une résidence partagée permettent aussi de réduire considérablement les risques de rupture entre l'enfant et son père », constatent les rapporteuses. Mais elles soulignent aussi que « plusieurs pédopsychiatres appellent à la plus grande prudence en ce qui concerne la résidence alternée avant l'âge de 3 ans », bien que les analyses ne soient « pas toutes convergentes ». Plus tard, les adolescents peuvent aussi « voir leur vie quotidienne compliquée par une double résidence », écrivent-elles.

Plusieurs pédopsychiatres et psychologues, dont le professeur Bernard Golse, chef de service à l'hôpital Necker-Enfants malades, ont envoyé un courrier aux députés s'inquiétant d'une proposition de loi qui ne tiendrait pas compte des « besoins fondamentaux de l'enfant » et notamment des enfants âgés de moins de six ans. « Car nous savons depuis longtemps que la continuité des personnes et des lieux est un besoin fondamental des enfants petits », écrivent-ils.

Ils listent de nombreux troubles constatés en consultation chez les enfants concernés : « Angoisse, troubles psychosomatiques, dépression, hyperactivité avec trouble de la concentration, trouble du sommeil, phobie scolaire, etc. » En 2014, plus de 5 500 professionnels de l'enfance avaient déjà signé une pétition demandant qu'aucune décision de résidence alternée ne soit imposée judiciairement avant l'âge de six ans, rappellent-ils.

« Pour qu'une résidence alternée se passe bien, il faut que l'enfant soit capable de se repérer dans l'espace et le temps car cela implique deux maisons et de savoir que tel jour on change de maison », estime Juliane Pinsard. D'après son expérience de juge aux affaires familiales, au-delà d'un certain âge, une résidence alternée «qui se passe bien» permet effectivement de « maintenir un certain lien avec les deux parents ». « Mais certaines résidences alternées se passent mal, parce que les parents s'entendent mal, que les temps de trajet sont trop importants ou parce que les enfants en jouent - "Papa a dit que...", "Maman a dit que...". » Il semble ainsi compliqué de vouloir faire d'un unique modèle la règle face à des situations familiales très diverses.

**12 bis - Le conseil des prud'hommes de Paris reconnaît des faits de harcèlement sexuel à la gare du Nord - *Le Monde - Francine Aizicovici***

Thalys, Eurostar... A la gare du Nord, à Paris, derrière ces prestigieux noms de lignes, des petites mains du nettoyage des trains subissaient des conditions de travail délétères. C'est ce qu'il ressort du jugement du conseil des prud'hommes de Paris rendu vendredi 10 novembre, qui a donné raison à

cinq salariés ou ex-salariés, dont quatre femmes, ayant dénoncé des faits de harcèlement sexuel et moral et de discrimination au travail.

Leur employeur, l'entreprise H. Reinier, sous-traitante de la SNCF, a été condamnée à verser plusieurs centaines de milliers d'euros de dommages et intérêts à ces agents d'entretien. La filiale du géant du nettoyage Onet précise, selon son avocate Virginie Monteil, qu'elle se réserve « la possibilité de faire appel » après lecture des motivations de cette décision.

Ces agissements, ainsi que des pratiques de racket à l'embauche, commis notamment par des délégués SUD-Rail, qui ont été déemandatés ensuite, avaient été dénoncés en 2012 par le plaignant, alors délégué CFDT. Son initiative avait marqué le début de ses ennuis, avait expliqué son avocate, Maude Beckers, lors de l'audience : menaces de ses collègues, sanctions disciplinaires, pétition organisée pour demander son départ et plusieurs tentatives de licenciement, dont la dernière a abouti en mai 2016.

*Intervention du défenseur des droits* : C'est parce que les quatre plaignantes avaient refusé de signer la pétition demandant son départ que deux chefs d'équipe s'en étaient pris à elles, toujours selon M<sup>e</sup> Beckers. Les plaignantes avaient relaté des «gestes obscènes» des hommes à qui « il est déjà arrivé de se frotter contre » elles, ou une collègue « enfermée dans une pièce » et qui subit des «attouchements», ou bien encore un chef qui « touche son sexe au-dessus de son pantalon en mimant des bruits sexuels ».

L'Association européenne contre les violences faites aux femmes (AVFT) ainsi que SUD-Rail étaient parties intervenantes volontaires au procès. Fait rare, le défenseur des droits avait pris la parole à l'audience, estimant «établies» par son enquête les « allégations de harcèlement sexuel, de représailles et de manquement de l'employeur à son obligation de sécurité ».

L'entreprise H. Reinier tient, de son côté, « à souligner que le groupe n'a pas attendu cette décision pour mettre en œuvre des mesures fortes en matière de prévention des risques et d'information : un audit complet et approfondi sur les risques psychosociaux, confié à un prestataire extérieur, a été réalisé sur le site », dont les résultats « ont permis de définir un plan d'action d'amélioration continue ».

*Ambiance tendue* : Dans son jugement, le conseil des prud'hommes relève aussi que « les mesures prises pour protéger les quatre salariées concernées ont été totalement inexistantes et les mesures de prévention insuffisantes ». « L'employeur a pris le parti délibéré de ne leur accorder aucun crédit et de les sanctionner de façon systématique après la dénonciation des faits », rapporte encore le jugement. Ainsi, certaines mutations ou certains changements d'horaire imposés « ont eu pour effet de les maintenir ou de les remettre en contact avec ceux qu'elles dénonçaient », peut-on lire dans le jugement.

L'ambiance était tendue pendant l'attente du prononcé du jugement, auquel assistaient trois des victimes, deux femmes et l'ancien délégué syndical. Les salariés avaient saisi le conseil des prud'hommes le 24 décembre 2014. Le 10 février 2016, l'affaire avait été renvoyée en audience dite « de départage » (avec un juge professionnel), les conseillers prud'homaux n'ayant pas pu dégager une majorité de voix pour rendre une décision. L'une des femmes s'est évanouie quand a circulé une rumeur selon laquelle le procès était perdu, avant que le prononcé ne vienne la contredire.

« Ils étaient un peu sonnés par cette décision et moi aussi, relate Nazima Benbabaali, déléguée syndicale SUD-Rail SNCF Paris Nord, chargée depuis janvier 2013 du suivi des salariés de H. Reinier de l'agence Landy où travaillent ces personnes. Il y avait de la joie chez elles d'être enfin reconnues comme victimes, après tant de souffrances et d'humiliations, tant de fausses accusations, tant d'attente. Cela a été un choc pour elles, mais positif. »

13 - Pour ces raisons, nous demandons le retrait pur et simple de la proposition de loi N°307  
Cher Nicolas Bedos, il y a une révolte des femmes, et vous faites partie de ceux qui ne

**veulent pas voir les choses bouge** - Léa Domenach - Auteure, réalisatrice

La tribune publiée par Nicolas Bedos dans *Le HuffPost*, sur la [libération de la parole](#) qui vire, selon lui, à la guerre des sexes, m'a passablement énervée. D'autant plus qu'elle a été partagée par des gens que j'estime, alors qu'elle reste pour moi le reflet d'une misogynie bien ancrée et qui refuse de dire son nom. Je me suis donc accordé un droit de réponse.

Cher Nicolas Bedos, Vers l'âge de 12 ans, j'apprends qu'un de mes cousins, un adulte, avait commis des attouchements sur une de mes cousines de 8 ans. Peu de temps auparavant, il avait tenté de violer une autre de mes cousines qui en avait fait part à ses parents. Tout le monde savait.

Quand j'étais étudiante, j'apprends que mes amies à Sciences Po qui avaient DSK comme professeur, demandaient à leurs copines d'attendre devant la porte lorsqu'elles avaient à passer un oral avec lui, de peur de se retrouver dans une situation "délicate". J'ai raconté cette histoire devant des adultes, des journalistes, des professeurs et les réactions n'ont été que rires et blagues graveleuses. Tout le monde savait.

Il y a quelques temps, je me suis fait agresser en boîte de nuit par un type que je connaissais vaguement. Le serveur d'un café qui me draguait et dont j'ai toujours repoussé les avances. En racontant l'histoire à des gens qui le connaissent, je me suis aperçue qu'il n'en était pas à son premier fait d'armes. Tout le monde savait.

Pour tous les cas que je viens de citer, des gouttes d'eau dans un océan de plaintes étouffées, "un seul nom suffisait". Ce nom que l'on vous demande de balancer aujourd'hui, certes bêtement, est celui que l'on s'échange sous le manteau depuis des années. Celui qui a pu faire rire sous cape. Celui qui a pu devenir un mythe ("Je vais te faire une Baupin", "Je suis le DSK de France 2"). Et pourquoi on vous le demande Nicolas? Parce que jusque ici, ce type-là est resté impuni alors que tout le monde savait. Jusqu'ici c'étaient mes cousines, les étudiantes de Sciences Po, ou moi-même qui devions avoir honte de nos agressions.

Je pense d'ailleurs que tout cela vous le savez pertinemment, comme la différence entre la drague lourde et le harcèlement, je ne vais pas vous faire l'affront de vous donner un cours sur la notion de consentement. D'ailleurs, je prendrai comme un jeu rhétorique de votre part le fait que vous compariez un violeur à un homme infidèle ou à un radin. Vous-même, je pense, vous choisiriez sans hésiter l'option "mon radin de patron a refusé de m'augmenter" plutôt que "mon violeur de patron m'a sodomisé de force".

Par contre ne me demandez pas de "comprendre votre colère". Je la trouve déplacée. Vous avez l'impression, en tant qu'homme, d'être devenu un gibier ? Mais n'est-ce pas cela, entre autres, qui révolte les femmes ? D'avoir le sentiment d'être traquée en permanence?

Et que cela soit clair, je n'ai pas choisi les exemples ci-dessus pour remettre en cause le fait que DSK soit un économiste brillant, que j'ai de bons souvenirs d'enfance avec mon cousin, ou que le serveur qui m'a agressée soit le roi des Frozen Margaritas. Comme je ne remets pas en cause le fait que les films de Woody Allen, Roman Polanski, Kevin Spacey ou produits par Harvey Weinstein puissent être remarquables. J'ai été fan du "Cosby show" comme de la musique de Michael Jackson ou de Noir Désir. D'ailleurs, Emile Louis était sûrement un formidable chauffeur de bus et peut-être dans un autre contexte, j'aurais pu prendre un café avec Guy Georges et trouver le mec super sympa.

La question de séparer l'homme de l'œuvre ou même "la bête", "le porc", puisqu'on l'a nommé ainsi, de l'être humain (du voisin, du copain, du père, du fils, du cousin), pose question et cela personne ne peut le nier. C'est philosophiquement et humainement un débat à avoir. Mais a-t-on pour autant besoin de le porter aux nues ? Qu'un homme qui a tué sa femme à coups de poing fasse la une des magazines? Qu'un organisme public rende hommage à un homme accusé de plusieurs viols et qui fuit la justice depuis des années? Est-ce cela pour vous un monde libre? Un monde où le talent, le pouvoir et l'argent excusent tout? Où les coupables n'ont pas honte? Où l'on dit aux victimes

encore une fois de se taire car leur parole ne vaut rien contre la leur? Mais surtout, est-ce vraiment cela sur quoi porte le débat aujourd'hui?

Et si vous (re)lisiez *King Kong théorie* de Virginie Despentes ? Ou *Le deuxième sexe* de Simone de Beauvoir? Et si vous creusiez un peu plus les pensées de Françoise Héritier, Marguerite Duras ou Geneviève Fraisse ? (pardon, vous n'avez cité QUE des hommes, je me permets de ne citer QUE des femmes). Vous comprendriez sûrement que ce qui se passe aujourd'hui n'est pas "une chasse aux sorcières au nom du progrès moral". Et que derrière ce #, ce n'est pas seulement un ras-le-bol qui s'exprime, mais la remise en cause d'un système où se construisent et se perpétuent inégalités et stéréotypes. Un système tellement ancré en nous, hommes comme femmes, qu'il nous a amené à considérer que la violence envers la moitié de l'humanité était naturelle, puisque jusqu'ici personne n'a rien fait.

Et lorsque l'on vous demande si vous connaissez des gens autour de vous qui auraient pu avoir ce genre de comportement, n'est-ce pas beaucoup plus facile de prendre la plume pour dénoncer les dérives totalitaires d'une "dénunciation arbitraire", que de se poser les vraies questions: "Ai-je moi aussi un jour été un "porc"? "Ai-je, même sans m'en apercevoir, dépassé la limite? Ai-je laissé passer des comportements inacceptables qui se sont déroulés sous mes yeux, par peur, lâcheté, ignorance? Et la réponse est oui, Nicolas, vous l'avez fait. Je l'ai fait aussi. Nous l'avons tous fait. Cette déferlante vous gêne et tant mieux, car elle vous remet et nous remet tous en question.

Et puis, n'avez-vous pas un peu l'impression que sous couvert de fustiger la pensée unique, vous en êtes en fait le parfait représentant: le mâle alpha blanc. Celui qui occupe la place dans les médias, à l'assemblée, dans les postes à responsabilité et les conseils d'administration, celui qui a, par définition, le pouvoir et la parole. Celui qui n'a pas besoin de quota, de manifs ou de # pendémique pour être écouté. Parce que, si vous approuvez le fait qu'enfin les voix des femmes s'élèvent, pourquoi mettre un bémol en parlant au-dessus d'elles ? Si vous souhaitez réellement que les femmes de votre entourage n'aient plus à subir et que cette parole libérée permette enfin de changer les choses, pourquoi déplacer (et accaparer) le débat?

Dans un couple "tout sauf le silence dites-vous"? Mais vous n'êtes pas en couple avec la moitié de l'humanité que je sache? Et même si je suivais votre raisonnement jusqu'au bout, si votre femme vous apprend qu'elle a été agressée par le facteur, allez-vous lui couper la parole pour lui rétorquer: "je comprends chérie, mais il va d'abord falloir laisser faire la justice avant de prévenir les voisins et qu'il arrête de venir livrer le courrier chez nous... et puis on ne peut pas lui retirer que c'est un bon facteur, il monte les Chronoposts jusqu'au 6ème...».

Pensez-vous, Nicolas, qu'il serait possible qu'un homme, juste pendant un moment, n'ait rien à dire, juste à écouter? Rien à ajouter si ce n'est tenter de comprendre quelque chose qui le dépasse? Rien à faire, si ce n'est son examen de conscience?

Il n'y a pas à proprement parler de guerre des sexes. Mais oui, il y a bien une révolte et comme dans toute révolte qui se respecte, il y a ceux, dont vous faites partie, ainsi que "vos amis avec qui vous discutez en privé", bien accrochés à leurs acquis qui ne veulent pas voir les choses bouger. Ceux qui en critiquent le sens, les méthodes, qui tentent de diviser ("toutes les femmes ne pensent pas cela voyons..."). Ceux qui sous couvert de s'interroger, sont juste terrifiés à l'idée que le monde qui arrive "soit moins profitable". Moins profitable à qui ? À eux... et à eux seulement.

#### 14 - Il y a urgence absolue à aider les personnes en situation de prostitution mais le gouvernement coupe les crédits - Communiqué commun

La prostitution n'appartient pas au passé. En France, il s'agit de la réalité quotidienne de dizaines de milliers de femmes, d'hommes, de personnes trans, d'enfants, de personnes de tous âges et de nombreuses nationalités, qui sont contraint.e.s de vendre leur corps pour de l'argent, souvent prisonnier.e.s de réseaux de proxénétisme ou de traite, étrangers ou français. Non seulement le

phénomène n'a pas disparu mais il a changé de visage: il se répand sur internet de manière exponentielle. Les réseaux de traite des êtres humains tirent profit de la détresse totale de celles et ceux qui veulent traverser la Méditerranée sans en avoir les moyens. La prostitution touche de plus en plus de mineur.e.s, qu'il s'agisse de jeunes étranger.e.s à la merci de réseaux ou de Français.e.s en rupture familiale et sans ressources.

Les réseaux de traite des êtres humains tirent profit de la détresse totale de celles et ceux qui veulent traverser la Méditerranée sans en avoir les moyens.

Les personnes en situation de prostitution sont davantage agressées, violées, violentées, tuées que la moyenne. Elles sont insultées, souvent menacées et maltraitées, parce qu'elles se trouvent le plus souvent dans une situation d'extrême vulnérabilité sociale et psychique. Elles sont probablement les victimes ultimes du système de violences sexuelles dont l'ensemble de notre société semble prendre conscience en ce moment même. Il s'agit d'une urgence absolue. Et pourtant, le gouvernement a décidé de diminuer de 25 % (soit -1,6 million d'euros) les crédits dédiés à la lutte contre le système prostitutionnel, le proxénétisme et la traite des êtres humains dans le budget 2018. Que cela signifie-t-il ? Comment la détresse de ces dizaines de milliers de personnes peut-elle ne pas être considérée comme une priorité ? Comment accepter la présence aussi importante de réseaux de traite des êtres humains d'une violence extrême sur notre territoire ?

Au quotidien, il y a au contraire besoin de davantage de moyens. Pour que les associations spécialisées puissent aller à la rencontre de davantage de personnes, distribuer des préservatifs, faciliter leur accès aux soins et aux droits, et leur proposer des alternatives à leur situation si elles souhaitent en sortir. La loi de 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel prévoit justement qu'un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle donne accès à ces alternatives, une lueur d'espoir pour nombre de personnes en situation de prostitution.

Les personnes en situation de prostitution sont probablement les victimes ultimes du système de violences sexuelles dont notre société semble prendre conscience.

Le nouveau gouvernement dit vouloir appliquer ce nouveau cadre d'accompagnement social. Mais encore faudrait-il investir suffisamment dans cette politique pour proposer une aide financière à davantage de personnes, développer des partenariats avec les acteurs du logement, de la formation, de l'insertion, garantir la formation des acteurs sociaux et des fonctionnaires, et mener de grandes campagnes de prévention de la prostitution notamment auprès des plus jeunes. C'est sans compter le besoin impérieux de consacrer davantage de moyens au démantèlement des réseaux.

Toutes ces actions ne se feront pas gratuitement. Nous demandons que soient significativement augmentés les moyens dédiés à la lutte contre le système prostitutionnel en France, notamment en matière d'accompagnement social des personnes en situation de prostitution.

*Signataires : Louis Gallois, Fédération des acteurs de la solidarité ; Marie-Hélène Franjou Présidente de l'Amicale du Nid ; Nicolas Noguier, association nationale Le Refuge ; Marie-Thérèse Borde, Présidente de ALTHEA ; Jeannine Grosjean, Présidente de l'ADEFO ; Eric Jouan, Directeur général de ALC ; Maryse Lépée, Présidente d'Aux Captifs, la libération*

## **15 - Journée mondiale de la vasectomie : où en est-on ? - Communiqué Planning Familial**

Depuis 2001[1], la vasectomie est légale en France et accessible pour toute personne majeure. Ce geste simple, sans hospitalisation, reste marginal et concerne moins de 1 % des hommes. Elle est beaucoup plus courante au Royaume-Uni, en Espagne et aux Pays-Bas où 10 à 20 % des hommes y ont recours. Quant à l'Allemagne, 50 000 vasectomies y sont pratiquées par an.

Depuis 20 ans la contraception masculine est pratiquée en France par trop peu de médecins, malgré son coût modeste (60 €). En effet, de nombreux freins existent pour la contraception permanente qu'elle soit masculine ou féminine. Or la maîtrise de sa fécondité et de ce fait la volonté d'être

responsable de son non désir d'enfant est un droit fondamental. La vasectomie est un outil de ce droit. Elle relève du seul choix des personnes et/ou des couples.

Pour que ce réel choix existe, il faut :

- Que les campagnes d'information grand public sur la contraception intègrent aussi la contraception masculine dont la vasectomie ;
- Que cette pratique fasse partie intégrante de la formation des professionnel.le.s de santé ;
- Que l'accès à l'information et l'éducation à la sexualité pour toutes et tous soient développées. car, outre que la contraception concerne autant les filles que les garçons, ce n'est qu'en travaillant sur des rapports égalitaires entre les femmes et les hommes, que nous pourrons lever les freins de part et d'autre sur l'acceptabilité et la diffusion de la contraception masculine comme féminine, et partager la responsabilité contraceptive ;
- Permettre de choisir si et quand on veut un enfant a été une condition de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'émancipation des femmes ;
- Garantir aujourd'hui aux femmes et aux hommes l'accès à une contraception choisie et adaptée, accessible grâce à un réseau de professionnel.les formé.es et de lieux ressources présents sur tout le territoire national en métropole et dans les DOM, c'est un combat d'actualité, en 2017 !

## DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

### 16 - Film et discussion : «Hors-jeu» de Jafar Panahi - LFID - 17 novembre

A l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la Ligue des Femmes Iraniennes pour la Démocratie-LFID organise : la projection du film «Hors-jeu» de Jafar Panahi, avec l'intervention de Mme Pakbaz, vice présidente de LFID et suivi d'un débat ; un atelier d'auto-défense animé par Mme Mahnaz Assiri, professeure et ceinture noire de karaté. N'hésitez pas à communiquer cette information à vos contacts. Venez nombreux et nombreuses

*Le 17 novembre, 17h : film : Maison des associations du 11ème, 8 rue du Général Renault, 75011 Paris ; Le 17 novembre, 14h, atelier : CICP, 21ter, rue Voltaire, 75011 Paris.*

### 17 - Film « La caravane des femmes franco-maliennes » - 25 novembre - Maison des Femmes de Paris, Gams, Mairie 20ème

Projection-débat en présence de Madame Emmanuelle Rivier, adjointe de la Mairie du 20<sup>ème</sup> en charge de l'égalité femme/homme et de Mr Mohamad L Gassama, adjoint en charge de la propriété, de la lutte contre les incivilités et de l'international.

A 9h30 - Accueil convivial avec petit déjeuner ; 10h, projection et débat.

*Le 25 novembre, 9h30, Auditorium du Pavillon Carré de Baudoin, 121 rue de Ménilmontant.*

## CINÉMA, THÉÂTRE, LIVRES, TÉLÉ...

### 18 - Spectacle de Slam : « Toute fine »

*Dimanche 26 novembre, 17h30, La nouvelle Seine, sur berges face au 3 quai Montebello*

